

Bruxelles, le 17 juin 2019
(OR. en)

5929/19

Dossiers interinstitutionnels:
2018/0358(NLE)
2018/0359(NLE)

WTO 33
SERVICES 6
FDI 2
COASI 9

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part - Adoption Décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part - Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte

1. Le 19 octobre 2018, la Commission a présenté au Conseil:
 - a) une proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part (doc. 13314/18 + ADD 1 + ADD 2); et
 - b) une proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part (doc. 13315/18 + ADD 1 + ADD 2).

2. Les propositions susmentionnées ont été examinées par le Comité de la politique commerciale (services et investissements) lors de ses réunions du 5 novembre 2018 et des 7 et 19 décembre 2018. Elles ont ensuite été approuvées, telles qu'elles avaient été modifiées afin de tenir compte d'un certain nombre d'ajustements nécessaires, par le Comité de la politique commerciale (membres titulaires) lors de sa réunion du 20 mars 2019.
3. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:
- adopter la décision relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 5930/19 et 5932/19 + ADD 1;
 - prendre note du fait que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision du Conseil relative à la signature sera transmise au Parlement européen;
 - décider de transmettre au Parlement européen, pour approbation, le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République socialiste du Viêt Nam, d'autre part, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents 5931/19 et 5932/19 + ADD 1;
 - décider d'inscrire à son procès-verbal les déclarations qui figurent dans l'addendum à la présente note.
-